

## PROCEDURE POUR DEMANDE DE CONGE

### Pour toute demande de congé.

L'élève prend un formulaire dans le présentoir disposé devant le bureau de la Direction ou télécharge sur le site de l'école (<http://ayent.ecolevs.ch/>) le formulaire « *demande de congé CO* ».

Les parents motivent leur demande et signent le formulaire.

L'élève dépose la demande dans le présentoir.

Le Directeur (congé jusqu'à 9 demi-journées) ou l'Inspecteur (congé de 10 demi-journées à une année) prennent la décision.

Délai de dépôt de la demande :

Congé pour une durée de moins d'un ½ jour : **au moins 3 jours à l'avance.**

Congé pour une durée égale ou supérieure à un ½ jour : **au moins 10 jours à l'avance**

La Direction des écoles d'Ayent-Arbaz